

Règlement de la Post-Cup 2010

Service de contrôle	Service de validation	Date	Visa
La Poste Suisse	La Poste Suisse	17.12.09	M. Santschi/M.Stauffer
Swiss Runners	Président de Swiss Runners	17.12.09	E. Ogi

Table des matières

1.	Principe	2
2.	Droit au classement.....	2
3.	Catégories.....	2
4.	Courses à points.....	2
5.	Mode de classement	3
6.	Primes	3
7.	Invitations	4
8.	Contrôle antidopage	4
9.	Recours	4
10.	Disposition complémentaire	4

1. Principe

La Poste et les organisateurs des courses mentionnées au chiffre 4 souhaitent davantage s'engager dans le sport d'élite suisse. C'est à cet effet que la Post-Cup a été créée, en collaboration avec Swiss Runners.

La Post-Cup a pour objectif de promouvoir l'élite suisse de la course afin qu'un plus grand nombre de Suissesses et de Suisses puissent s'aligner au départ des grandes manifestations et avoir de réelles chances de disputer la finale. Elle envisage en outre de mieux faire connaître la course à pied en général et de susciter un plus large écho dans les médias.

La Post-Cup est organisée lors des courses ayant lieu en Suisse sous la forme de courses sur invitation et/ou dans le cadre de la course d'élite le jour de la manifestation principale.

2. Droit au classement

Tous les coureurs et coureuses suisses habilités à concourir pour Swiss Athletics au niveau national et international ont droit au classement.

Les étrangères et étrangers (aussi ceux qui possèdent une licence de Swiss Athletics) peuvent également participer aux courses à points, mais ils ne sont toutefois pas classés et n'ont pas droit aux prix, ni aux primes.

3. Catégories

La Post-Cup se dispute et donne lieu à un classement dans deux catégories: femmes et hommes.

Les cadets/tes, les juniors (catégories femmes et hommes) et les athlètes de la catégorie U23 qui participent à la Post-Cup doivent s'aligner dans les catégories femmes ou hommes, respectivement. Cette condition n'est pas exigée dans les courses à points donnant lieu à un classement général, pour autant que les parcours soient identiques à ceux de la catégorie femmes et de la catégorie hommes.

4. Courses à points

En 2010, sept courses à points seront prises en compte pour le classement de la catégorie femmes et de la catégorie hommes.

Date	Course/Lieu	Femmes	Hommes
20 mars 2010	Course de Chiètres	15,0 km	15,0 km
22 mai 2010	Grand Prix de Berne	4,7 km	4,7 km
	ou	16,1km	16,1 km
13 juin 2010	Course féminine de Berne	5,0 km	
10 septembre 2010	Jungfrau-Meile, Interlaken	1 mile	1 mile
27 novembre 2010	Corrida Bulloise	6,0 km	8,0 km
27 novembre 2010	Basler Stadtlauf	7,8 km	10,0 km
12 décembre 2010 (finale)	Zürcher Silvesterlauf	6,3 km	8,8 km

5. Mode de classement

Toutes les coureuses et tous les coureurs répondant aux conditions du chiffre 2 seront classés. Le classement ne se réfère pas au classement général, mais aux résultats réalisés par les coureuses et les coureurs ayant droit au classement.

Classement par manifestation:	Rang 1	12 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 2	10 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 3	8 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 4	7 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 5	6 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 6	5 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 7	4 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 8	3 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 9	2 points	(hommes et femmes, chacun)
	Rang 10	1 point	(hommes et femmes, chacun)

Exceptions: au Grand Prix de Berne, les athlètes peuvent concourir soit sur la distance de 16,1 kilomètres, soit sur celle de 4,7 kilomètres. Tant la longue distance que la courte distance donnent lieu à un classement.
Le jour de la finale à Zurich (course de la Saint-Sylvestre), les points comptent double.

Liste de résultats: les points sont additionnés au fur et à mesure. Une liste de résultats est établie séparément pour les femmes et pour les hommes.

Liste de résultats finale: la coureuse et le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de points après la dernière manifestation remportent la Post-Cup 2010. En cas d'égalité des points, c'est le meilleur résultat réalisé dans une course à points de la Post-Cup qui l'emporte. Si la même chose se reproduit ici, c'est le deuxième meilleur classement individuel qui est alors décisif, etc.

6. Primes

Primes par manifestation

Les coureuses et les coureurs ayant droit au classement reçoivent par manifestation les primes suivantes:

Rang 1	CHF	800.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 2	CHF	600.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 3	CHF	500.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 4	CHF	400.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 5	CHF	300.-	(hommes et femmes, chacun)

Ces primes sont versées en plus des primes de l'organisateur. Les coureuses et les coureurs doivent venir les chercher personnellement lors de la proclamation des résultats. Aucune prime ne sera envoyée (le droit à la prime devient caduc si la coureuse ou le coureur est absent(e) lors de la proclamation des résultats).

Primes du classement général

Après la dernière manifestation, les primes suivantes sont attribuées aux coureuses et aux coureurs ayant droit au classement:

Rang 1	CHF	7000.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 2	CHF	5000.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 3	CHF	3000.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 4	CHF	2000.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 5	CHF	1000.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 6	CHF	750.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 7	CHF	750.-	(hommes et femmes, chacun)
Rang 8	CHF	750.-	(hommes et femmes, chacun)

Les primes du classement général sont attribuées sous forme de chèque symbolique lors de la remise des prix de la dernière manifestation. Les montants correspondants sont ensuite virés sur le compte des intéressés.

7. Invitations

Les organisateurs des courses comptant pour la Post-Cup invitent les coureuses et les coureurs en fonction des critères indiqués ci-dessous. La liste nominative des athlètes est actualisée tous les trimestres (31.3.09 / 30.6.10 / 30.9.10 / 31.12.10) et publiée sur le site Internet de la Post-Cup (www.post-cup.ch).

Championnats de Suisse:

Stade (outdoor): 800 m / 1500 m / 5000 m / 10 000 m / 3000 m st.):

Actifs:	Rang 1 - 3
U23:	Rang 1
Juniors (femmes/hommes):	Rang 1

Cross (court / long):

Actifs:	Rang 1 - 3
U23:	Rang 1
Juniors (femmes/hommes):	Rang 1

Route (10 km / semi-marathon):

Actifs:	Rang 1 - 3
U23:	Rang 1
Juniors (femmes/hommes):	Rang 1

Post-Cup:

Classement général de la Post-Cup 2009: Rang 1 - 10

Actuel classement général de la Post-Cup 2010: Rang 1 - 10

8. Contrôle antidopage

Des contrôles antidopage peuvent être effectués lors de chaque compétition de la Post-Cup.

9. Recours

Tout recours éventuel doit être déposé par écrit auprès du président du CO de la manifestation concernée, au plus tard deux heures après le franchissement de ligne d'arrivée. Le président du CO doit confirmer par écrit la réception du recours.

- Le juge-arbitre de la manifestation statue en dernier ressort sur tous les recours concernant la course à points elle-même comme l'arrivée, le chronométrage, un mauvais aiguillage, une gêne causée par des tiers ou autres;
- Le tribunal arbitral de Swiss-Runners statue en dernier ressort sur tous les différends en rapport avec le classement de la Post-Cup.

10. Disposition complémentaire

L'actuel Règlement sur l'organisation des compétitions d'athlétisme (RO), édité par Swiss Athletics, s'applique en l'occurrence.